

DECRET N° 88-173 du 2 Mai 1988

Portant nomination du Camarade
Bernardin Yessia TOSSA en qualité de
Directeur Provincial des Enseignements
de l'Ouémé.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU l'Ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- VU le Décret N°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N°84-503 du 17 Décembre 1984 portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du mardi 19 Avril 1988 ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu au cours de sa séance du mercredi 27 Avril 1988 ;

SECRET :

Article 1er.- Le Camarade Bernardin Yessia TOSSA est nommé Directeur Provincial des Enseignements de l'Ouémé.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 2 Mai 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE,



Barnabé BIDOUZO

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 MFE-MEMS 8
CEAP/OUEME 4 AUTRES MINISTERES 14 AUTRES CEAP 5 DB DCOF DSLV
DTCP DI 10 INSAE 1 BCP 1 DPE DLC 2 UNB FASJEP ENA 2 BN LAN 2
INTERESSE 1 JORPB 1.-